MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

LETTRE D'ACTUALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BRASILIA

N° 54 – Semaines du 8 mai au 19 mai 2023

SOMMAIRE

Environnement & Climat

- Le gouvernement élabore un projet de loi pour la création d'un marché carbone réglementé.
- Le Brésil crée six nouvelles réserves autochtones, vectrices de lutte contre la déforestation.
- M. Mauro Oliveira Pires est nommé Président de l'ICMBio.

Énergie

- Un plan d'investissement de 56 Mds BRL d'ici 2024 pour la transmission électrique.
- Le ministère des Mines et de l'Energie lance un Portail de l'efficacité énergétique.

Infrastructures & Transports

- 295 Mds BRL d'investissement seraient nécessaires pour la mobilité urbaine au Brésil.
- La croissance de l'agro-industrie porte le développement du secteur ferroviaire brésilien.
- Le port de Pecém (Etat du Ceará) renforce son ambition de « hub de l'hydrogène vert ».

Et Aussi

- L'ABDIB et le FNP publient un diagnostic des contrats PPP pour l'éclairage public.

Amazonie & Biomes brésiliens

- Le Royaume-Uni annonce une contribution de 100 M USD au Fonds Amazonie.
- En Amazonie, la hausse de 1% des amendes environnementales réduirait la déforestation de 0,5%.
- La valeur de la préservation de l'Amazonie légale est 7 fois plus élevée que le profit tiré de son exploitation économique.

– Suivi des chiffres sur la déforestation en Amazonie légale –

Environnement & Climat

Le gouvernement élabore un projet de loi pour la création d'un marché carbone réglementé

Le 8 mai 2023, le secrétaire à l'Economie verte, la Décarbonation et la Bioindustrie (Ministère du Développement, de l'Industrie, du Commerce et des Services), M. Rodrigo Rollemberg, a annoncé qu'**un projet de loi proposant la création d'un marché carbone réglementé au Brésil est en cours d'élaboration**. Ce projet définira la gouvernance du marché carbone, ainsi que les **quotas d'émission par secteur et par entreprise** -en commençant par les secteurs de l'acier, l'aluminium, le ciment et la chimie. Il définira notamment une **autorité en charge de la surveillance** des émissions et déclarations associées. Le Secrétaire d'Etat **défend le développement d'une « méthodologie brésilienne »** (surveillance, vérification, certification), en phase toutefois avec une reconnaissance internationale. **A date, le marché carbone au Brésil demeure largement volontaire ; seul le secteur des carburants fait l'objet d'un marché réglementé** (programme Renovabio). Trois projets de loi sur le thème du marché carbone étaient en examen au Congrès national, et seront par conséquent remplacés par la proposition en cours d'élaboration. Celle-ci a, par ailleurs, fait l'objet de **consultations avec les Ministères des Finances, de l'Environnement et du Changement climatique et la *Casa civil*** (équivalent des services du Premier ministre). (Article ici)

Le Brésil crée six nouvelles réserves autochtones, vectrices de lutte contre la déforestation

Le 28 avril dernier, le président Lula a formalisé par décret la **démarcation de six nouvelles réserves autochtones -représentant 620 000 hectares, dont 89% en Amazonie-, une première depuis cinq ans**. Par leur reconnaissance, **ces réserves sont placées sous l'autorité de l'Etat** -via la FUNAI (Fondation Nationale des Peuples Autochtones). **Les populations autochtones qui y vivent disposent d'un droit d'usufruit afin de préserver leur mode de vie traditionnel.** Ce droit inclut quelques exceptions, à savoir l'utilisation des ressources en eau et des activités minières, après l'accord du Congrès et des populations autochtones concernées. Représentant près de 14% du territoire brésilien et principalement situées en Amazonie, **les réserves autochtones seraient au nombre de 764 -dont un tiers non délimité officiellement par l'Etat-**. Selon une étude du World Resources Institute (WRI) et du cabinet de conseil Climate Focus, **les zones forestières habitées par des peuples autochtones** au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Pérou **capteraient deux fois plus de carbone que les zones non habitées par des peuples autochtones**, en lien avec la préservation des **forêts primaires par les pratiques traditionnelles et durables** des communautés autochtones. **Le Ministère des Peuples Autochtones prépare la démarcation de huit réserves supplémentaires**, qui représenteront -avec celles démarquées ce 28 avril- **900 000 hectares au total**. (Articles ici, ici et ici)

M. Mauro Oliveira Pires est nommé Président de l'ICMBio

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Mme Marina Silva, a nommé le 5 mai M. Mauro Oliveira Pires, président de l'ICMBio. L'ICMBio, ou **Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité** a été créé en 2007 et est lié au Ministère de l'Environnement et du Changement climatique. L'institut est en charge de la **création, supervision et surveillance des unités de conservation (UC)** -en particulier concernant les utilisations permises des ressources naturelles de ces territoires-, ainsi que de la **recherche et gestion des connaissances relatives à la biodiversité**.

Ayant suivi un cursus en sciences sociales et titulaire d'un doctorat en développement durable (Université de Goiás, Université de Brasília), **M. Mauro Oliveira Pires est fonctionnaire fédéral et a été analyste environnemental au sein de l'ICMBio**. Outre son parcours de recherche au sein de l'Institut pour la Société, la Population et la Nature (ISPN) et du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), **il a occupé plusieurs postes au Ministère de l'Environnement dès 2003**, dont : chef de cabinet du Secrétaire à la Biodiversité ; directeur du Département de lutte contre la déforestation ; responsable du Secrétariat exécutif des PPCDAm et PPCerrado (plans de prévention et de contrôle de la déforestation dans les biomes de l'Amazonie et du Cerrado) ; directeur du Département de planification du programme *Terra Legal* ; et directeur du Département de l'extractivisme. (Articles ici et ici)

Énergie

Un plan d'investissement de 56 Mds BRL d'ici 2024 pour la transmission électrique

A l'occasion d'une réunion du Consortium des Etats du Nordeste le 5 mai, le Ministre des Mines et de l'Energie, M. Alexandre Silveira, a annoncé un **plan d'investissement de 56 Mds BRL (10 Mds EUR) pour la transmission de l'énergie électrique**. Il prévoit la **mise aux enchères de 24 lots de lignes de transmission en juin puis octobre 2023 et en 2024** par l'Aneel (Agence nationale de l'énergie électrique) avec pour objectif de débloquer un **potentiel de 30 GW (gigawatts)** supplémentaires de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire) et plus de **120 Mds BRL (22 Mds EUR) d'investissements privés**.

La première vente aux enchères, à hauteur de 16 Mds BRL (3 Mds EUR), est prévue le 30 juin 2023 et proposera 9 lots pour la construction de 6 184 km de lignes de transmission dans les Etats de Bahia, Espírito Santo, Minas Gerais, Pernambouc, Rio de Janeiro, São Paulo et Sergipe. **Les deux enchères suivantes, chacune à hauteur de 20 Mds BRL (3,7 Mds EUR), devraient se tenir d'ici la fin de l'année 2023 puis en 2024 (cf. supra)**. (Articles ici et ici)

Le ministère des Mines et de l'Energie lance un Portail de l'efficacité énergétique

Le 2 mai, le **ministère des Mines et de l'Energie (MME) a lancé le Portail de l'efficacité énergétique** (*Portal de Eficiência Energética*, en ligne), afin de proposer aux citoyens et aux entreprises un **accès facilité à l'information**, et d'encourager **la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques** en matière d'économie d'énergie.

Elaboré en partenariat avec l'agence allemande de coopération internationale (GIZ), **le portail recense notamment des études sectorielles** (aménagement urbain, bâtiment, industrie, etc.) **et des initiatives** portées par des acteurs publics, privés ou individuels.

Si dans la majorité des pays, l'intensité énergétique (quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de PIB) **décroît avec la croissance du PIB, c'est l'inverse au Brésil**. Associé à la **croissance prévue de la demande en énergie** -de l'ordre de 2,5% par an jusqu'en 2031-, **ce phénomène fait de l'efficacité énergétique un sujet prioritaire** pour le ministère des Mines et de l'Energie, et en particulier son nouveau Secrétariat à la Transition énergétique. (Articles ici et ici)

Infrastructures & Transports

295 Mds BRL d'investissement seraient nécessaires pour la mobilité urbaine au Brésil

D'après une étude publiée en mai 2023 par la Confédération Nationale de l'Industrie (CNI), **295 Mds BRL (55 Mds EUR) d'investissement seraient nécessaires au Brésil, d'ici 2042, pour moderniser et étendre la mobilité urbaine au sein des 15 principales régions métropolitaines du pays** - prenant comme point de comparaison l'offre de transport urbain de Mexico et Santiago, références en Amérique latine. Sur ce montant, **271 Mds BRL (51 Mds EUR) -92%- pourraient être alloués au métro**, et permettraient de doubler la longueur du réseau existant. Ensuite, **15 Mds BRL (2,8 Mds EUR) -5%- pourraient être alloués à l'extension du réseau ferroviaire et 9 Mds BRL (1,6 Md EUR) -3%- aux BRT (*Bus Rapid Transit*)**. Par ailleurs, l'étude souligne **la faible part des véhicules électriques au Brésil** -la plus basse d'Amérique latine- ainsi que la **sous-utilisation du vélo**, qui oscille entre 0,8% et 2,4% -contre 4% à Santiago et 7% à Bogotá.

Dans un contexte de faible investissement public, l'étude souligne l'importance d'**augmenter le nombre de partenariats public-privé (PPP), dans un modèle regroupant la construction, l'exploitation et la maintenance du système**, dans le cadre de contrats d'une durée d'environ 30 ans. En matière de planification et de financement, la CNI émet plusieurs recommandations : (i) des instruments plus efficaces pour la modernisation de la mobilité urbaine, tels que des **plans municipaux dédiés** (d'ores et déjà obligatoires pour les municipalités de plus de 20 000 habitants) ; (ii) la création de **structures de gouvernance à échelle métropolitaine** ; (iii) l'**accroissement de l'investissement public** dans la mobilité urbaine ; (iv) la création de **« fonds d'équilibre économique et financier des opérateurs de transport public »**, gérés par les régions métropolitaines et l'Union fédérale ; (v) le **financement des gratuités par des budgets publics** (pour éviter les subventions croisées) ; et (vi) la mise en place d'une **taxe pour les applications de transport** qui encouragent l'utilisation de véhicules individuels. (Articles ici et ici)

La croissance de l'agro-industrie porte le développement du secteur ferroviaire brésilien

Représentant près d'un tiers du PIB brésilien en 2022 (500 Mds USD), l'agro-industrie stimule le développement du secteur ferroviaire au Brésil. **Au cours des dix dernières années, le transport des céréales (soja, maïs) sur les chemins de fer a doublé**, atteignant 64,5 millions de tonnes en 2022 selon l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANTT). **En 2022, le ferroviaire a représenté 20% du volume total de céréales transportées** (plus de 50% par camion).

De plus, **si le transport du minerai de fer représente 70% du fret opéré par le secteur ferroviaire, il est actuellement en baisse** (-21% au cours des cinq dernières années) tandis que celui des céréales augmente. Afin de répondre au potentiel de ce marché et développer une infrastructure logistique capable de gérer ces flux, **de nombreux projets ferroviaires pour le transport de marchandises au Brésil axent leur développement sur la croissance du fret agricole – à l'image des projets Ferrogrão ou FICO-FIOL (*Ferrovia da Integração Centro-Oeste-Ferrovia de Integração Oeste-Leste*), qui sont en cours de préparation pour mise en concession**. (Articles ici, ici et ici)

Le port de Pecém (Etat du Ceará) renforce son ambition de « hub de l'hydrogène vert »

Le 10 mai, le gouverneur de l'Etat du Ceará, M. Elmano de Freitas, a annoncé que **la Banque mondiale financera à hauteur de 40 M USD des travaux au sein du port de Pecém, pour la construction d'un poste d'amarrage pour le transport de l'hydrogène vert**. Ceci s'inscrit dans l'**ambition de faire du complexe portuaire de Pecém un « hub de l'hydrogène vert »**, dans un **double objectif (i) de production d'ammoniac** -utilisé comme fertilisant agricole- vers les productions céréalières de la région de Matopiba (Etats du Maranhão, Tocantins, Piauí et Bahia) ; **et (ii) d'export d'hydrogène vert vers l'Europe dès 2026-2027**. Cette annonce a d'ailleurs été réalisée à l'occasion de la cérémonie de **signature du « corridor d'hydrogène vert » entre le port de Pecém et le port de Rotterdam**, et du partenariat des « ports verts » entre les Pays-Bas et l'Etat du Ceará. (Article ici)

&+ Et Aussi

Le gouvernement restructure le cadre des PPP, qui pourra bénéficier à 150 projets étatiques et municipaux

Le 20 avril, **le gouvernement fédéral a présenté un ensemble de 13 mesures visant à améliorer l'accès au crédit** -notamment via la réduction des taux d'intérêt- **et stimuler les projets structurés sous la forme de partenariats public-privé (PPP)**. Sur ce dernier point, deux mesures phares ont été présentées. D'une part, le Secrétariat national du Trésor a annoncé que les **entités infranationales - Etats fédérés, municipalités et entreprises publiques- pourront bénéficier d'une garantie de l'Union fédérale pour la réalisation d'opérations de crédits auprès d'établissements bancaires, en vue de financer des projets de partenariats public-privé (PPP)**. Ceci vise précisément à renforcer les garanties dans le cadre des PPPs et ainsi parer au **risque de défaut de paiement** pour le concessionnaire, que les opérateurs privés pointaient explicitement comme un facteur limitant les investissements privés dans les projets de PPP. D'autre part, un décret serait publié afin de **permettre la délivrance de titres de créance exonérés de l'impôt sur le revenu (IR) pour les investissements dans des « projets PPP d'infrastructures sociales et environnementales »**, couvrant les domaines suivants : éducation, santé, sécurité publique et système carcéral, parcs urbains et unités de conservation (UC), infrastructures culturelles et sportives, logement social et requalification urbaine. Outre les bénéfices sociaux et environnementaux associés, la mesure vise **le renforcement des investissements -en particulier privés-** dans ce type de projets. Selon le Secrétaire national du Trésor, M. Rogério Ceron, **la restructuration du cadre des PPP pourrait bénéficier à 150 projets en cours de structuration à échelle étatique et municipale, et mobiliser des investissements de plus de 100 Mds BRL (18 Mds EUR)**. (Articles ici et ici)

Amazonie & Biomes brésiliens

Le Royaume-Uni annonce une contribution de 100 M USD au Fonds Amazonie

A l'occasion d'une rencontre avec le président Lula à Londres, **le Premier ministre britannique, Rishi Sunak, a annoncé le 5 mai une contribution du Royaume-Uni au Fonds Amazonie, a priori à hauteur de 80 M GBP -soit 100 M USD et 500 M BRL**.
Cette déclaration intervient **quelques jours après l'annonce par le Président américain, Joe Biden**, d'une contribution des Etats-Unis à la lutte contre la déforestation au Brésil à hauteur de 2 Mds USD -dont **500 M USD fléchés vers le Fonds Amazonie**- (sous réserve de l'approbation du Congrès américain). Avec cette contribution, **le Brésil deviendrait le 4ème pays recevant le plus de ressources de la part de l'International Climate Finance (ICF), programme britannique de financement de projets dans le domaine de l'environnement**, avec des ressources de l'ordre de 260 M GBP (1,4 Md BRL). (Articles ici et ici)

En Amazonie, la hausse de 1% des amendes environnementales réduirait la déforestation de 0,5%

Une étude, publiée le 8 mai par le Centre de recherche en macroéconomie des inégalités (Made) -de l'Université de São Paulo (USP)- et menée par des chercheurs des Universités fédérales du Minas Gerais (UFMG) et de Sergipe (UFS), **met en évidence le lien entre « amendes environnementales » et « baisse de la déforestation en Amazonie légale »**. Prenant comme référence la période 2006-2021, l'étude montre qu'**une augmentation de 1% des amendes émises par l'Ibama** (Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables) -police environnementale fédérale- **réduit la déforestation en Amazonie légale de 0,5%**.
De plus, l'étude démontre que **l'inspection environnementale est la variable politico-économique la plus significative pour la baisse de la déforestation**. Par exemple, si la **hausse du prix des produits de base** (e.g. bois, viande, soja) a tendance à encourager la déforestation, l'étude souligne que ceci est fortement variable en fonction du contexte local, et des politiques publiques mises en œuvre. La hausse des prix de produits forestiers (e.g. bois) peut, au contraire, encourager une gestion durable de la forêt. De même, la **diversification productive de l'économie sur un territoire** -soit le développement de nouvelles activités économiques- a un effet controversé sur la déforestation (hausse de 9,5% dans la « période actuelle », puis baisse de 3,5% dans la « période future »). Face à ces enjeux, **les auteurs de l'étude suggèrent le renforcement des recherches, pour identifier des alternatives économiques durables permettant de concilier préservation de l'environnement et diversification des secteurs de production**. (Articles ici et ici)

La valeur de la préservation de l'Amazonie légale est 7 fois plus élevée que le profit tiré de son exploitation économique

La **Banque mondiale** a publié, le 10 mai, un rapport intitulé « Equilibre délicat pour l'Amazonie légale brésilienne. Un mémorandum économique ». Elle y démontre que **la préservation du territoire** -qui s'étend sur les biomes de l'Amazonie, du Cerrado et du Pantanal- **pourrait générer un montant de 317 Mds USD par an, soit 7 fois plus que la valeur estimée de l'exploitation des actifs issus de l'agriculture extensive, de l'exploitation forestière et des activités minières** (estimée entre 43 Mds USD et 98 Mds USD annuels).
L'étude identifie **quatre facteurs à fort impact : (i) les services écosystémiques** (e.g. pluie nécessaire

à l'agriculture, protection contre l'érosion des sols et contre les incendies), qui généreraient **20 Mds USD par an** ; **(ii) le stockage du carbone**, avec un montant annuel estimé à **210 Mds USD** ; **(iii) la biodiversité et la couverture forestière**, avec un montant annuel estimé à **75 Mds USD** ; et **(iv) un usage privé durable des forêts sur pied** (e.g. productions sans impact sur l'environnement, tourisme durable), avec un montant annuel estimé à **12 Mds USD**. (Articles ici et ici)

Evolution des alertes à la déforestation en **Amazonie légale** émises par l'Institut National de Recherches Spatiales

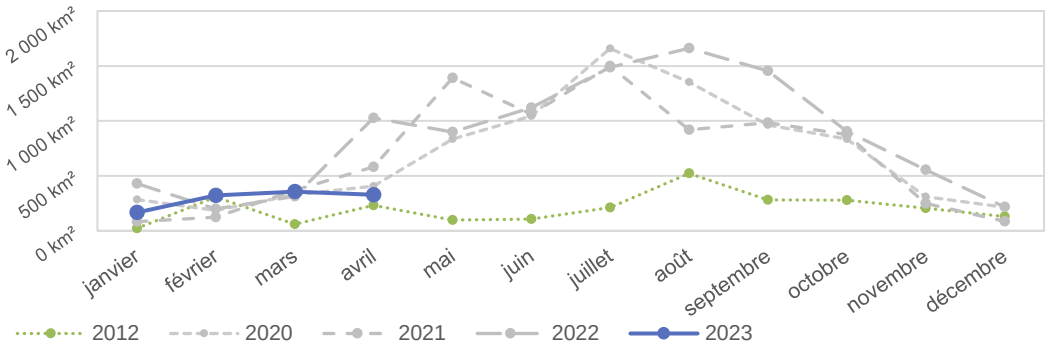

Période du 1er janvier au 12 mai

1 488 km²

en 2023

- 33%

Par rapport à 2022

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : **www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Responsable de la publication : Sébastien ANDRIEUX, Chef du Service Economique Régional de Brasília

Rédacteurs : Mathieu RIVALLAIN, Clémence PIERRE, François-Xavier FLAMAND, Irène MOREAU

Pour s'abonner : mathieu.rivallain@dgtresor.gouv.fr
clemence.pierre@dgtresor.gouv.fr

Crédits photo : ©marchello74